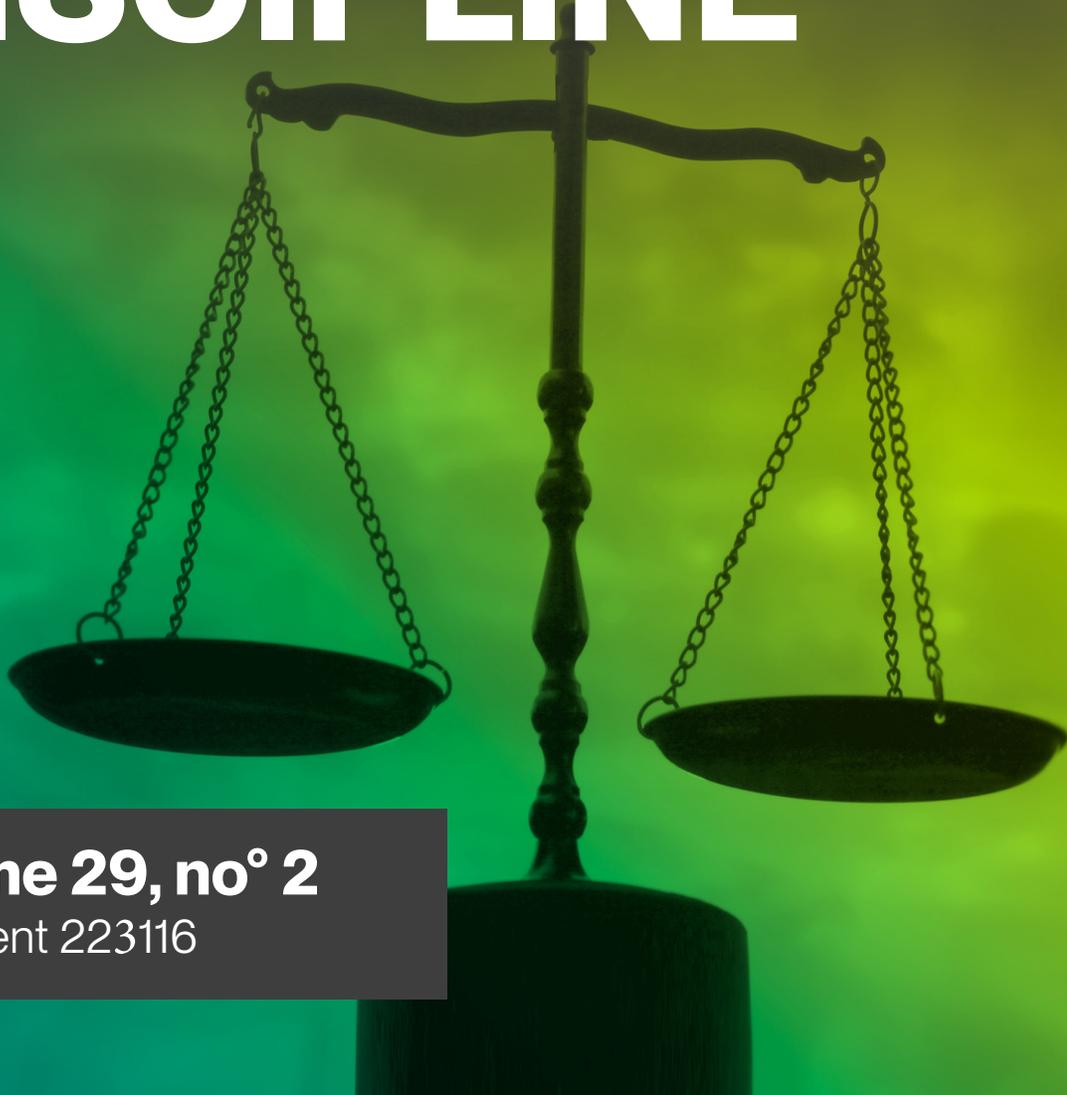




**Institut
canadien
des actuaires**

**Canadian
Institute
of Actuaries**

RAPPORT DE DISCIPLINE



Volume 29, no° 2
Document 223116

Voici le 56^e rapport périodique préparé à l'intention des membres Fellows, associés et affiliés conformément à l'article 12b de la *Politique sur le processus disciplinaire de l'ICA*. Le rapport a pour but principal d'informer ces membres quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à [cette adresse](#).

Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline en novembre 2022, le Conseil de déontologie (CD) a tenu trois vidéoconférences.

Frais disciplinaires (000 \$) au 31 mars 2023

	AF 21-22		AF 22-23	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques réguliers	27,9	75	43,6	75
Frais juridiques non réguliers*	181,9		214,9	
Autres frais*	88		242,9	
Total des frais	297,8	75	501,4	75
	Actuel		Actuel	
Frais recouvrés			53,0	
Nombre de causes examinées	15		14	

Remarque : Les frais juridiques non réguliers et les autres frais sont maintenant payés à partir d'un fonds réservé aux affaires de discipline d'un montant de 750 000 \$.

Causes

Accusations portées et affaires terminées

Depuis le dernier rapport, aucune affaire où des accusations avaient été portées n'est terminée.

Affaires pendantes à l'égard desquelles des accusations ont été portées

Des accusations ont été portées contre un membre actuel, ainsi que publié le 28 avril 2022. Une audience devant un tribunal disciplinaire (DT) a eu lieu et la procédure d'appel est actuellement en cours devant un tribunal d'appel ainsi que publié le 19 avril 2023.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut les obtenir auprès du [directeur général](#) de l'ICA.

Autres plaintes et renseignements

Depuis le dernier rapport, le CD a examiné cinq causes contre six membres Fellows, associés ou affiliés, incluant la cause mentionnée ci-dessus.

Le CD cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider la marche à suivre concernant une cause antérieure.

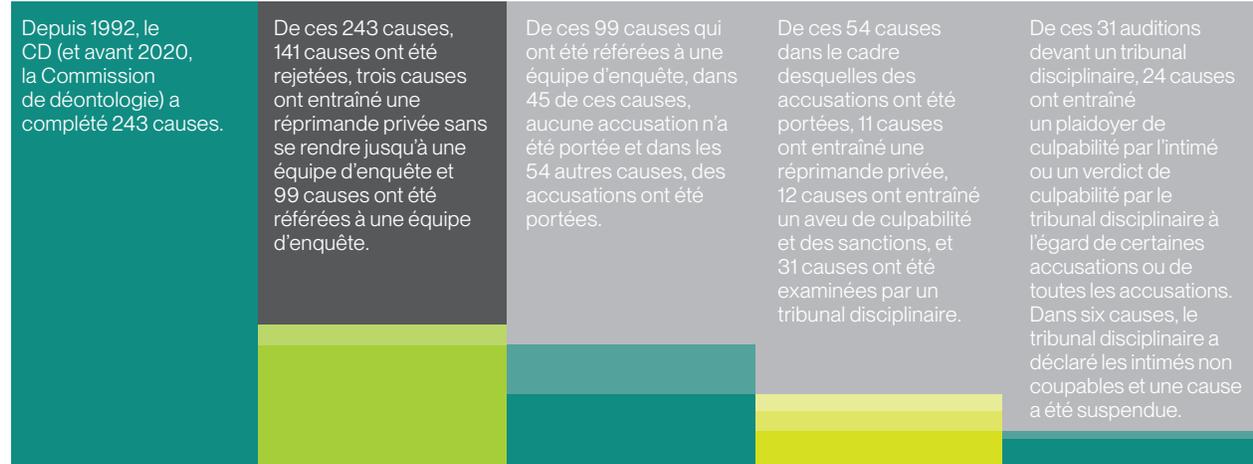
Trois causes ayant été examinées par des équipes d'enquête ont été rejetées.

Résumé par domaine de pratique

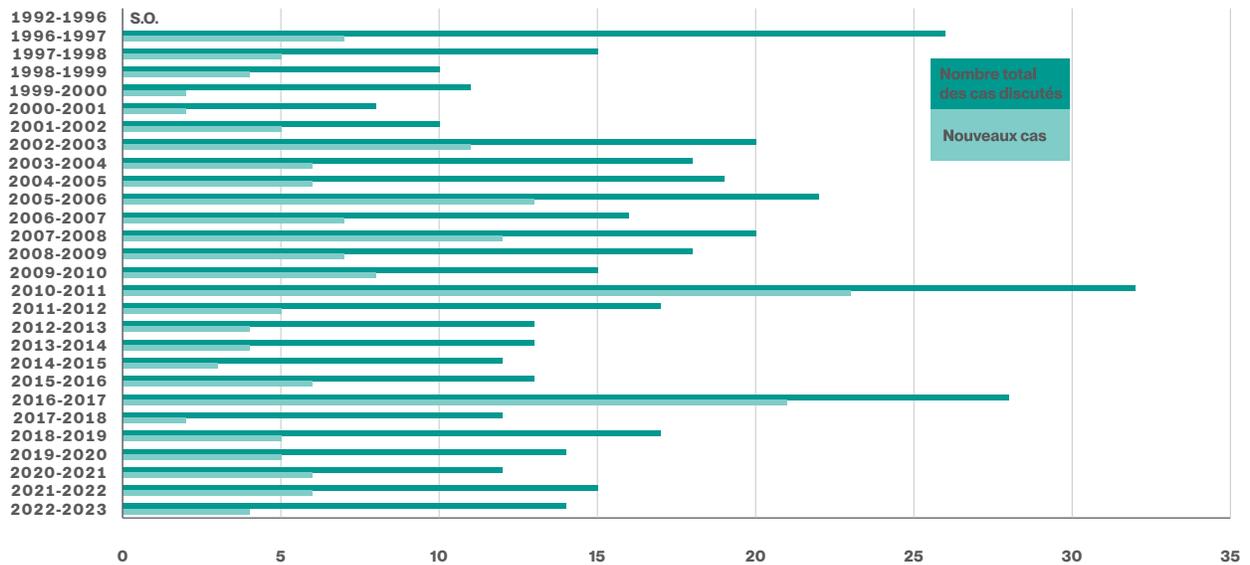
On peut résumer comme suit les cinq causes numérotées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance vie	0	0
Régimes de retraite	1	2
Assurances IARD	0	0
Indemnisation des accidents du travail	0	0
Expertise devant les tribunaux	1	1
Autre	3	3

Résumé des causes disciplinaires depuis 1992



Statistiques relatives aux cas examinés par exercice



David Dickson, FICA
Président, Conseil de déontologie